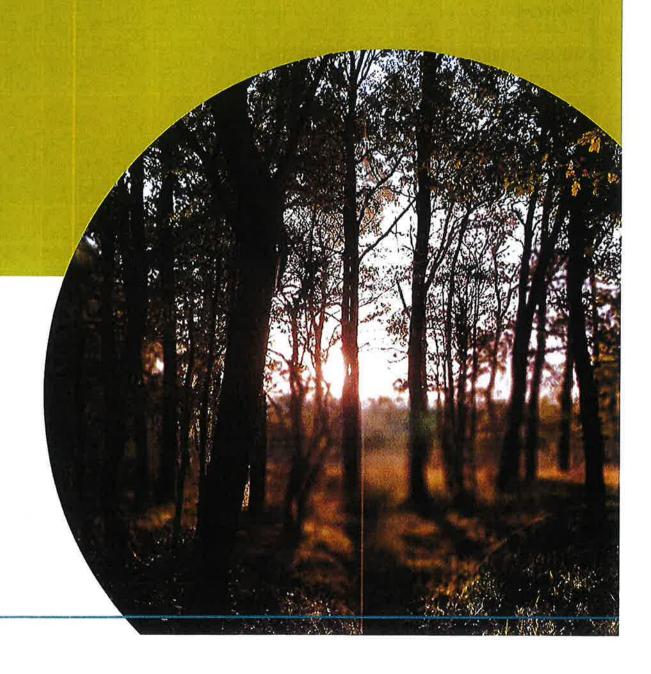




POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE BOUCONNE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023

team.

ID: 031-253101133-20230614-DEL_2023_15-DE

SOMMAIRE

Syndicat Mixte

PRÉAMBULE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET DONNÉES INS	STITUTIONNELLES
1.1 Historique : constitution du Syndicat et aménag	ements divers4
1.2 Compétences exercées	9
1.3 Composition	9
1.4 Instances	10
2 - FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉS DES SERV	
2.1 Base de Loisirs	12
2.2 Centre de loisirs	
3 – RAPPORT FINANCIER	
3.1 Résultats Comptables	36
3.2 Structure Budgétaire	
3.3 Investissement	40
3.4 Gestion de la dette	41
4 – LE PERSONNEL	
4.1 Les effectifs 2022	44

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023 Publié le ID : 031-253101133-20230614-DEL_2023_15-DE

PRÉAMBULE

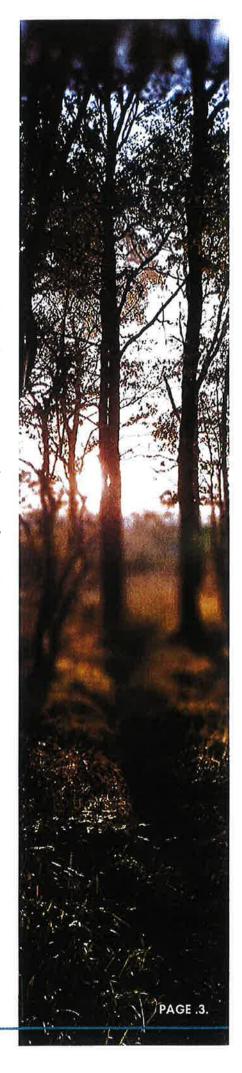
La loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le

cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, un article L5211-39 prévoyant que :

"Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. "



1.1 Historique : constitution du Syndicat et aménagements divers

A - l'historique

Située à l'Ouest de Toulouse, entre la Save et la Garonne, la Forêt de Bouconne s'étend sur près de 3.000 hectares, composés de bois communaux et de forêt domaniale.

Elle constitue ainsi le véritable "poumon" de l'agglomération Toulousaine.

La croissance démographique et la forte urbanisation à compter des années soixante de l'ensemble des communes de l'ouest Toulousain, avaient rendu intense la fréquentation de cette forêt.

Il était devenu absolument nécessaire d'envisager un programme d'équipements et de travaux permettant d'accueillir les promeneurs en forêt, dans de bonnes conditions tout en sauvegardant le patrimoine forestier et son caractère naturel, si apprécié du public.

1968, les 6 communes de Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Daux, Léguevin et Pibrac, décidaient de s'associer pour créer un syndicat intercommunal avec pour objet : "L'étude, la réalisation et l'exploitation d'un aménagement touristique en forêt de Bouconne, ainsi que tout autre aménagement ou implantation pouvant être envisagé à la périphérie de ladite forêt."

1969, les communes de Cugnaux, Montaigut-sur-Save, Plaisance-du-Touch, Portet-sur-Garonne, La Salvetat-Saint-Gilles, Tournefeuille et L'Isle Jourdain, rejoignaient le Syndicat portant ainsi à 13 les communes adhérentes.

1971, voyait le retrait de la commune de Daux et l'adhésion de la commune de Lévignac-sur-Save.

2000, suite à la création de la Communauté de Communes de la Save au Touch représentant les communes de Plaisance, La Salvetat-Saint-Gilles, Léguevin et Lévignac, le Préfet constatait par arrêté en date du 5 avril 2000, la transformation du Syndicat en Syndicat Mixte.

2001, le 1er janvier 2001, le District se transformait en Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, qui s'est notamment dotée de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs ».

La forme juridique du Syndicat devenait dès lors celle d'un Syndicat Mixte à la carte dotée de deux compétences distinctes.

2003, par arrêté en date du 3 décembre 2003, Messieurs les Préfets de la Haute-Garonne et du Gers ont autorisé le retrait des communes de Portet-sur-Garonne et de l'Isle Jourdain à compter du 1° janvier 2004.

2005, par arrêté en date du 27 juin 2005, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne autorisait le retrait de la commune de Montaigut-sur-Save de la compétence « Centre de Loisirs » et autorisait l'adhésion de SIVU Rivage, regroupant les communes de Merville, Montaigut-sur-Save et Launac, à la même compétence.

Par arrêté du 23 août 2005, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne autorisait l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) de Bretx/Menville et Saint-Paul-sur-Save à la compétence

« Centre de Loisirs ».

2006, par arrêté en date du 31 mars 2006, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne autorisait le retrait du Syndicat des communes de Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux et Tournefeuille, ainsi que le retrait de la compétence « Centre de Loisirs », de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Par arrêté du 10 juillet 2006, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne autorisait l'adhésion des communes de Daux et Léguevin à la compétence « Centre de Loisirs ».

2008, par arrêté en date du 3 novembre 2008 ; Monsieur le Préfet autorisait le SIVU Rivage à se retirer de la compétence « l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de Loisirs, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure ».

2009, les communes de Launac, Montaigut-sur-Save et Merville intégraient le Syndicat pour la compétence « Centre de Loisirs ».

2013, par arrêté en date du 25 juillet 2013, Monsieur le Préfet autorisait la commune de Launac à se retirer de la compétence « l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de Loisirs, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure ».

2015, adhésion de la Communauté de Commune Save et Garonne à la compétence « Base de Loisirs » et retrait de la Commune de Montaigut-sur-Save de cette même compétence.

B - Les aménagements

AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F)

En collaboration avec l'Office National des Forêts, chargé de gérer et d'équiper les forêts domaniales et sous la maîtrise de ce dernier, le Syndicat a participé à divers aménagements et notamment :

1969, réalisation de parkings à Lévignac-sur-Save et à Lasserre.

1970, réalisation de parkings à Pujaudran et à Mondonville, aménagement de places de pique-nique et de divers sentiers ; l'ensemble des parkings ainsi réalisés représente une superficie de 15.300 m².

1971, création de terrains de jeux, de sentiers, d'aires de pique-nique, mise en place de panneaux d'information.

1972, terrassement et construction d'un lac artificiel.

1973, adduction et mise en eau du lac.

1980, création d'un arboretum.

1990, création d'un parking à la stèle de "François Verdier".

1993, soumission des bois du Syndicat au régime forestier.

2005, conventionnement pour la gestion de la « tour Chappe » et de la stèle « François Verdier »

2021, renouvellement de la convention pour la gestion de la "tour Chappe" et de la stèle "François Verdier".

LE SYNDICAT SEUL

• La Base de Loisirs :

Parallèlement, en 1971, le Syndicat a procédé, dans la partie nord de la forêt, sur la commune de Montaigutsur-Save, à l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 20 hectares, au lieu-dit "bois de Mondou" composé essentiellement de bois.

Sur ce terrain, dans une vaste clairière, différentes installations sportives ont été créées :

- une piscine d'été de 25 mètres avec annexes,
- des courts de tennis,
- des jeux d'enfants,
- création de près de 3 km de voiries destinées à en faciliter l'accès.

La fréquentation de plus en plus importante due à la qualité du site et au développement des loisirs ont amené le Syndicat à procéder par la suite à des travaux importants sur la Base de Loisirs.

1977, construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien ainsi qu'une salle foyer à usage de réception.

1978, acquisition de 50 hectares de bois autour de la Base afin d'une part, de protéger le site et d'autre part, de permettre une éventuelle extension de la Base.

1980, réfection complète des 8 courts de tennis réalisés en revêtement synthétique. Construction d'un parking de 80 places.

1982, construction de 4 courts de tennis en béton poreux équipés d'un éclairage 200 lux.

1988, construction d'un terrain multi sports.

1989, réalisation de piétonniers reliant les différents équipements ainsi que l'éclairage de ces piétonniers.

1992, construction d'un mini-golf, d'un terrain de boules. Construction d'un parking de 50 places. Aménagement d'espaces verts avec arrosage automatique.

1994-1998, mise en conformité du traitement de l'eau de la piscine et aménagement des abords. 1995-1996, aménagement d'un sentier écologie.

1998-1999, aménagement d'une aire de Jeux (tranche 4 - 10 ans). Création du site régional VTT par convention avec l'Office National des Forêts et la Fédération Française de Cyclisme, avec 110 kms de circuits balisés en forêt.

2006, agrandissement du bâtiment d'accueil, aménagement d'un bureau et d'un vestiaire pour le personnel.

2007, exploitation forestière des bois du Syndicat Mixte pour la mise en vente aux particuliers de bois de chauffage. Aménagement du sentier d'Icare sur le thème des oiseaux, piétonnier, reliant la Base de Loisirs à la piste A380.

2008, réhabilitation des vestiaires / douches accueil. Réfection des courts de tennis n°5 et n°6.

Mise sous statut de protection, d'une partie des bois du Syndicat Mixte.

2009, échange de parcelles boisées avec la commune de Montaigut-sur-Save pour une homogénéité de la propriété du Syndicat Mixte. Transformation des anciens courts de tennis 9 et 10 en terrain de hand-ball. Mise en ligne du site internet du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne : www.bouconne.fr. Réfection du sol et des clôtures du plateau sportif.

2010, pose de panneaux en braille aux pieds des arbres plantés le long des chemins piétonniers. Remplacement de la clôture du stand tir à l'arc. Réfection des courts de tennis n°3 et n°4.

2011, acquisition d'une parcelle boisée de 3ha 37a 70ca, attenante à la propriété du Syndicat Mixte auprès de la Société Hounedis Mondou Huet. Aménagement d'une aire de pique nique avec tables et barbecue collectif. Réfection du parking mini-golf.

2012, mise en place d'un poste de transformation électrique public. Pose d'une porte à ouverture automatique à l'accueil. Travaux de réfection dans le logement de fonction.

2013, réfection de la mare pédagogique du sentier d'écologie.

2014, réfection de 8 jeux mini-golf. Réfection de jeux à la plaine de Jeux. Pose de panneaux d'informations Syndicat Mixte au parking O.N.F du lac de Bordette.

2015, pose panneau site préhistorique de Bichou.

2017, pose de rondins sur le sentier d'écologie. Mise en place de gazon synthétique pistes mini-golf. Acquisition de pompes doseuses piscine. Création d'un barbecue.

2018, signature avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, le 1er février 2018, dans le cadre du projet Espaces Naturels Sensibles (E.N.S), d'une charte d'engagement mutuel ayant pour vocation de détailler certains engagements mutuels.

2019, réalisation de la phase de diagnostic du plan de gestion E.N.S. Réaménagement de l'espace de travail des agents. Extension de l'offre de produits pour le snacking.

2020, élaboration du jardin de l'herboriste. Changement du gazon synthétique pistes minigolf.

2021, Nouvelle aire de jeux pour enfants sur la plaine de jeux. Réfection de la route venant de Montaigutsur-Save; renouvellement du parc informatique.

2022, Nouveaux aménagements sur les sentiers de la Base avec installation de nouvelles passerelles, barrières et équipement d'accueil. Rénovation d'un court de tennis. Acquisition d'un percolateur. Étude et pré-programme du projet de réhabilitation de la piscine et de la Maison de la Forêt. Signature d'un contrat de projets territoriaux avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

· Le Centre de Loisirs :

A la demande des Communes adhérentes et pour profiter de la proximité des installations sportives de la Base de Loisirs, le Syndicat a décidé de procéder à la construction d'un Centre de Loisirs Intercommunal qui fonctionnerait en complément des activités scolaires en dehors des périodes de scolarité normales. Ce centre servirait également de base d'accueil sous la forme de classes vertes,

destinées notamment aux enfants des communes périphériques à forte densité urbaine.

1987, construction de Bâtiments pour accueillir une structure de 300 enfants et d'un logement de gardien.

1992, adjonction d'une salle polyvalente permettant entre autre, l'accueil des 3-5 ans.

Depuis juillet 1987, ce centre fonctionne pendant toutes les vacances scolaires ainsi que les mercredis. Le centre aéré accueille également de nombreux groupes pour classes vertes ou séminaires et des particuliers pour des manifestations familiales.

2005, au Centre de Loisirs, agrandissement des locaux, création d'un parking dans l'enceinte du centre.

2011, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre de Loisirs s'est doté de nouveaux outils de pointage permettant une facturation aux familles à la demi-heure. La facturation est également fonction des quotients familiaux.

2013, certaines communes du Syndicat (Brax, Daux et Pibrac) ont opté, dès la rentrée 2013 pour un passage à des rythmes scolaires sur 4.5 jours. Aménagement des zones en gazon synthétique pour l'accueil des écoles en camping et du sol de la zone de jeux des petits. Réfection des espaces verts avec plantation d'arbres dans la cours du centre.

2015, démolition du foyer cheminée de la salle cheminée.

2016, construction du pavillon des petits.

2017, embellissement extérieur Centre. Acquisition alarme pour pavillon des petits. Acquisition d'un poulailler. Acquisition de 2 barnums.

2018, mise en place d'un nouveau projet pédagogique basé sur la pédagogie de la liberté. Labellisation "plan mercredis".

2019, développement du projet potager et plantation de la vigne.

2020, rafraichissement de certaines salles d'activités : peintures, sols et menuiseries.

2021, renouvellement d'une partie de la ligne de production de la cuisine. Changement des menuiseries de la salle ronde. Rafraichissement du bâtiment administratif : climatisation, menuiseries, agencement.

2022, clôture du Centre de Loisirs. Acquisition d'un sèche-linge. Acquisition d'une banque d'accueil. Signature d'un contrat de projets territoriaux avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

1.2 Compétences exercées

Les statuts du Syndicat définissent les compétences à caractère optionnel de la façon suivante :

- l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement de loisirs touristique, culturel et sportif, en forêt de Bouconne (Base de Loisirs), ainsi que tout autre aménagement ou implantation pouvant être envisagé en périphérie de ladite forêt.
- l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de Loisirs, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure.

1.3 Composition

En 2022, le Syndicat était composé de 6 communes et de 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale représentant une population regroupée de 76 194 Habitants, ayant transféré les compétences suivantes :

- · Base de loisirs :
- Le Grand Ouest Toulousain
- Communauté de communes des Hauts-Tolosans
- · Centre de Loisirs
- Commune de Brax
- Commune de Daux
- Commune de Léguevin
- Commune de Pibrac
- Commune de Montaigut-sur-Save
- Commune de Merville
- SIVS (Bretx, Menville, Saint-Paul-sur-Save)

1.4 Instances

Le Syndicat est présidé par Camille POUPONNEAU, Maire de Pibrac.

Les décisions sont prises par le Comité Syndical composé de 31 élus représentant les collectivités membres, qui étaient en 2022 :

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BRAX	ZANATTA THIERRY	RACAUD ESPINOSA CHRISTINE
	SOULIÉ JEAN-CHRISTOPHE	LÉPINEUX FRANÇOIS

DAUX	LAGORCE PATRICE	BIRELLO DANIELLE
	BINET-GAUBERT VÉRONIQUE	CHEVALIER MICHEL

LÉGUEVIN	LALANNE MARJORIE	GENEVAUX LAURIANNE
	BESSEDE JÉRÔME	PERRIN MARIE-PAULE
	COUDERC ROBERT	PRAVIE VIRGINIE

MERVILLE	SIMION-NICODEMO MONIQUE	BÉGUÉ RENÉ
	DI BENEDETTO PATRICK	KIRCH BARBARA

MONTAIGUT-SUR-SAVE	CODINE FRANÇOIS	BRECQ DAVID
	PUZIN KARINE	BENECH DELPHINE

PIBRAC	POUPONNEAU CAMILLE	JOUAN RENAUD MARION
	DEGERS LAURENCE	KERGOURLAY YANN
	PAYAN MIGUEL	DELPEUCH NICOLAS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS-TOLOSANS

ESPIE JEAN-CLAUDE	LASPALLES CATHERINE
PERES YOANN	BONNAFE ROBERT
FOURCADE MARIE-LUCE	BRIENTIN AMÉLIE
CAZEAUX-CALVET MARTINE	DELMAS JEAN-PAUL
DULONG DENIS	FRAYARD CÉLINE
LECONTE ROLAND	VIGUERIE NICOLE
MOIGN JEAN-LOUIS	D'ANNUNZIO MONIQUE

COLLECTIVITÉS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

LE GRAND OUEST TOULOUSAIN

DELPECH GÉRARD

ABDELAOUI RACHID

CARDEILHAC-PUGENS ETIENNE

GOMEZ VALÉRIE

LACOMBE BERNARD

TERKI ZAÏNA

PELLEGRINO JOSEPH

QUEVAL FLORENCE

000157144510515

POCHEZ MARJORIE

DALLA-BARBA DANIEL

MAFFRE STEFAN

BILBAUT MATHILDE

BELMONTE ÈLINE

GONZALVES JEANNE

BARCOS BÉATRICE

PASCAL BARBIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

VIGUERIE NICOLE

MALLET CLAUDE

BOURGES MICHELLE

BORNAREL EMMANUELLE

2.1 Base de Loisirs

A - Faits marquants

La Base de Loisirs a pu repartir sur une année sans restriction similaire à la période de pandémie.

Cependant, nous avons subi plusieurs mois de canicule. Suite à plusieurs arrêtés préfectoraux, certains groupes n'ont pas pu se rendre sur notre site de juin à août. Ce qui a entrainé une baisse notable de la fréquentation des scolaires en juin et des centres de loisirs (CLSH) pendant la période estivale.

Nous constatons que les groupes scolaires ont un attrait tout particulier pour les animations nature. En effet les projets pédagogiques des écoles sont centrés sur la nature et le changement climatique et la biodiversité.

B - Manifestations grand public

Manifestations organisées par la Base de Loisirs :

Manifestations reconduites:

- Chasse aux œufs : 18 avril

- Portes ouvertes: 24 avril

- Journée mycologie : 9 octobre

Nouvelles manifestations:

- Fête de la Forêt : 26 mars

- Festival Book'one : 11 septembre

- Inauguration tennis: 8 octobre

En ce qui concerne les évènements, nous avons eu la 1ère édition de la Fête de la Forêt ainsi que du festival Book'one et la 2ème édition des portes ouvertes qui n'avait pas eu lieu depuis 2019.

Les usagers apprécient et se déplacent sur tous les évènements que nous pouvons proposer tout au long de l'année.

Toutes les manifestations de 2022 ont été agrémentées d'une partie destinée au public famille et adaptée aux enfants avec des animations spécifiques menées par un animateur du Centre de Loisirs. Cette évolution dans nos manifestations correspond à une attente de ce public sur le territoire et a été appréciée.

Provenance des usagers sur les évènements :

	Les Hauts- Tolosans	Le Grand Ouest Toulousain	Toulouse Métropole	Extérieurs
Fête de la nature	20%	8,40%	43,40%	28,20%
Chasse aux œufs	15,40%	9,90%	35,20%	39,60%
Portes ouvertes	21%	10,50%	42,10%	26,30%
Festival Book'one	24%	7%	58%	11%
Journée mycologie	18%	4%	58%	20%

Nous remarquons que sur l'ensemble des évènements, nous attirons beaucoup d'usagers qui ne viennent pas régulièrement sur la Base de Loisirs et qui profitent de ces évènements pour venir découvrir le site et la forêt.

• Manifestations en partenariat avec des associations

Manifestations reconduites:

- Festival Guitare en Save : 4 au 6 juin
- Rallye VTT du Vert Luisant en partenariat avec le club VTT Cornebarieu : 5 novembre
- Canicross avec le Club des Chiens Actifs Columérins : 20 novembre

Nouvelles manifestations:

- Conte musical en partenariat avec Guitare en Save : 8 juillet
- Octobre Rose en partenariat avec Sport Nature Thérapie : 16 octobre

C - Bilan 2022 des installations payantes

	2021	2022
TENNIS	2226 heures	1472 heures
MINIGOLF	8250 entrées	7480 entrées
PLATEAU SPORTIF	31 heures	22 heures
VTT	172 locations	145 locations

La fréquentation sur les installations payantes est en baisse par rapport à 2021, année où seules les activités en extérieur ont pu reprendre normalement mais légèrement supérieure à 2019, année avant COVID.

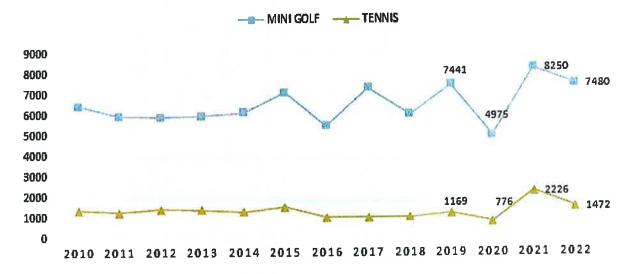
L'année 2022 a été marquée par de fortes chaleurs et des interdictions de sorties des établissements pour les groupes scolaires et les CLSH. Nous avons donc eu des annulations d'animations.



• Bilan de fréquentation des installations payantes depuis 2010 :

	MINI GOLF	TENNIS
2010	6433	1324
2011	5920	1226
2012	5867	1368
2013	5930	1338
2014	6091	1240
2015	7066	1477
2016	5457	973
2017	7304	961
2018	5997	998
2019	7441	1169
2020	4975	776
2021	8250	2226
2022	7480	1472

BILAN DES INSTALLATIONS PAYANTES



D - Bilan 2022 des accueils de groupes

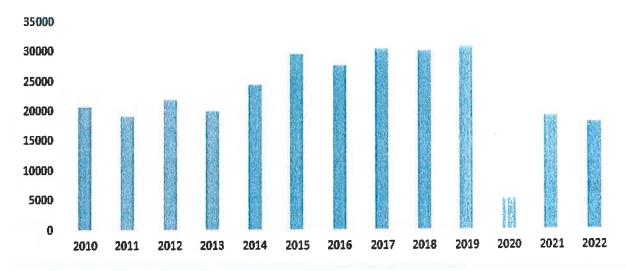
	2021	2022
TOTAL	19055	18139
ANIM SPORT	318 animations (7674 participants)	267 animations (7794 participants)
ANIM NATURE	287 animations (6852 participants)	227 animations (5399 participants)
LOCATION STAND / BBQ	5 locations	5 locations
AUTRES*	3627 participants	3790 participants

^{*} Groupes recensés par des fiches de liaisons mais qui ne prennent aucune activité payante, attention tous les groupes ne viennent pas se faire recenser.

Un grand nombre d'usagers n'utilisent pas les prestation payantes de la Base de Loisirs. On constate une fréquentation importante de la plaine de jeux, les sentiers VTT et de randonnée.

Beaucoup d'usagers nous demandent des renseignements sur les sentiers, restaurants, ou autres parcs.

• Bilan des accueils de groupes depuis 2010 :



Nous pouvons constater une baisse entre les années 2015 à 2019 et aujourd'hui, qui s'explique par la fermeture de la piscine en 2020.

En effet, beaucoup d'ALSH du territoire ont été accueillis à la piscine.

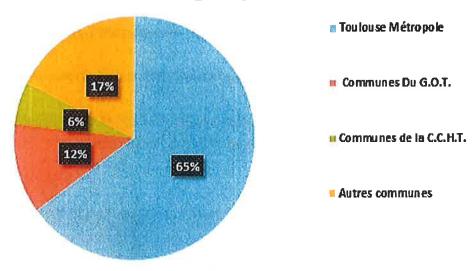
Nous pouvons de ce fait conclure que nous avons tout de même une reprise d'activité intéressante d'après COVID, même si une légère baisse a eu lieu par rapport à 2021, dû à l'annulation des groupes pour les journées de canicule, qui ont eu lieu de juin à août 2022 avec des vigilances orange alerte canicule.

Nous constatons que nous sommes au même niveau d'accueil de groupes que dans les années 2010-2013, alors qu'il y avait l'accueil des groupes/piscine.

Nous pouvons en conclure qu'il y a une augmentation des demandes pour les animations sport/nature sur ces dix dernières années.



Origine des participants aux activités groupes



L'origine des groupes provient essentiellement de Toulouse Métropole, écoles les plus éloignées du territoire,

E - Bilan 2022 des activités séniors

Les activités séniors ont été reconduites en 2022 dans le cadre de la Conférence des Financeurs Prévention Perte d'Autonomie (CFPPA).

Il s'agit d'un dispositif porté par le Conseil départemental 31 et qui finance à 100% les action menées.

A noter que nous avons eu une réponse en juillet de la part de la CFPPA sur le financement de ces activités.

De ce fait, nous avons démarré les animations en suivant cette réponse, ce qui a tronqué l'année 2022. Nous avons eu l'autorisation de reporter sur 2023, les séances non encore programmées.

	TIR A L'ARC	VISITE NATURE	MARCHE NORDIQUE	SOFT GOLF
SÉANCES RÉALISÉES EN 2022	15	2	5	5
SÉANCES 2022 PROGRAMMÉES EN 2023	1 1 1 1 1 1	4	i i	0
SÉANCES 2022 RÉALISÉES EN 2023	2	2	4	2
TOTAL SÉANCES FINANCÉES EN 2022	18	10	15	7
RESTE À PROGRAMMER	0	2	5	0
TOTAL SÉANCES ANNULÉES EN 2022	7	1	1	0



- · Activités non reconduites :
- Visite tour Chappe : Cette activité a été proposée durant plusieurs années. Elle ne correspondait plus aux attentes des groupes séniors du territoire qui l'avaient déjà effectuée.
- Course d'orientation : les groupes séniors appréhendent le côté sportif de l'animation.
- · Activités reconduites :
- -Tir à l'arc : activité extrêmement appréciée.
- Visite sentier nature : appréciée, mélangeant culture et biodiversité.
 - · Nouvelles activités :
- Marche nordique : activité préconisée par les médecins et adaptable à tous les niveaux de pratiques.
- Soft golf : activité golf adaptable à tous niveaux de pratiques.



F - Les travaux importants réalisés durant cette année 2022

L'année 2022 a été marquée au niveau technique par de grands chantiers significatifs à savoir :

- la réfection du cours de terrain de tennis numéro 5,
- des nouveaux aménagements sur les sentiers de la Base de Loisirs avec installation de nouvelles passerelles, barrières et équipement d'accueil,
- la réfection du réseau d'eau usée à la station d'épuration,
- des travaux multiples sur l'aire de pique-nique (travaux d'arrachage et de dessouchage, travaux d'élagage, nivellement du terrain.),
- des travaux multiples sur le mini-golf (travaux d'arrachage et de dessouchage, travaux d'élagage).
 - G Projet réhabilitation de la piscine et de la Maison de la Forêt

L'année 2022 marque le démarrage du travail sur le projet de réhabilitation de la piscine et de la Maison de la Forêt.

Pour mémoire, la piscine est fermée depuis l'année 2020 et d'importants travaux de réhabilitation sont à prévoir.

En plus de ces travaux, un besoin sur le territoire d'avoir une piscine ouverte à l'année a été identifié.

Enfin, le bâtiment d'accueil de la Base de Loisirs nécessite lui aussi un rafraichissement avec une rénovation des espaces intérieurs afin de répondre aux besoins grandissants des groupes scolaires en matière d'animation de sensibilisation à l'environnement. Cela nécessite d'avoir aussi des espaces intérieurs pour recevoir ces groupes.

Pour cette année 2022, le Syndicat a notamment travaillé sur :

- l'élaboration du pré-programme en collaboration avec le cabinet d'étude ADOC avec diagnostic de l'existant, identification des besoins du territoire, définition de scénario pour répondre à ce besoin, étude de faisabilité, évaluation du coût d'investissement, évaluation du coût d'exploitation.
- la constitution d'un groupe de travail pour suivre l'évolution du projet,
- la constitution d'un COTECH pour analyser le pré-programme, y apporter des modifications, faire de nouvelles propositions et affiner le coût d'exploitation,
- l'élaboration d'un plan de financement pour l'investissement et le fonctionnement,
- l'élaboration du Programme Technique Détaillé en collaboration avec le cabinet d'étude ADOC,
- l'établissement d'une convention de mandat pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée avec l'ARAC Occitanie.



H - Les données financières 2022

• Financement:

Le financement de la compétence est assuré à hauteur de 57 % par des contributions des collectivités membres réparties :

- 1. au prorata de la population pour les charges générales de la structure.
- 2. au prorata de la population pour la charge de la dette.

Pour 2022, le montant de participation était le suivant :

Аплева			2022			Evolution	n entre 202	et 2022
COLLECTIVITES	Charge de la dette 2022 au protata du nombre d'habitant à la date de la contraction	Population 2018 source INSEE	Frais de structure 2022 au prorata de la population 2018	Total contribution commune 2022	Différence sur totalité participation	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	dont Frals	Total
MONTAIGUT	43	1 760	0	43	0	-77,34%	0%	-77,34%
TOULOUSE METROPOLE	2 649	105 108	147 461	160 000	60 000	-75,93%	85%	50,00%
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN.	936	41 947	63 322	64 258	-4 008	-76,15%	-2%	-5,87%
CC HAUTS TOLOSANS	0	34 247	61 699	61 699	4 1 5 6		9%	8,74%
	3/628	181 302	262 AT2	218 000		-76%	30%	0.00%

A noter que la participation de Toulouse Métropole à augmenter de 50% passant de 100K€ à 150K€.

• Réalisations budgétaires de l'année 2022

			Fonction	nement	States Converse		
	DEPENSES				RECETTES		
Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Chap.	Libellé	BP	Réalisé
	Charges à caractère général	113 920 €	103 557.63 €	002	Excédent reporté	324 269.32 €	324 269.32
012	Charges de Personnel	208 970 €	208 041.09 €	70		149 800 €	143 529.70
042	Opérations d'ordre	15 886.75 €	15 886.75 €	74	Dotations, Subv., Participations	303 000 €	317 100 €
65	Autres Charges de gestion Courante	320€	313.78€	77	Produits exceptionnels		47.37 €
66		958.14 €	528.89€		Administration Générale	2 500 €	24 716.25 €
023	Virement à la section d'investissement	150 000 €					
	Administration Générale	100 017.03 €	98 204.34 €				
	Total	590 071.92 €	426 632.48 €		Total	779 569.32 €	809 662.64 €
				Résul	tat de clôture		383 130.16
			Investiss	ement			
	DEPENSES				RECETTES		
Chap.	Libellé	БР	Réalisé	Chap.	Libelié	BP	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	3 528.34 €	3 214.15 €	001	Excédent reporté	140 179.81 €	140 179.61
20	Immobilisations Incorporelles	80 407.66 €	22 931.93 €	021	Virement de la section de Fonctionnement	150 000 €	
21	Immobilisations	40 207.20 €	38 265.25 €	10	Dotations, Fonds divers		1 631.69
	Immobilisations en	37 689.80 €	36 037.28 €	13	Subventions d'investissement	16 574.01 €	
23	7.7.7.			40	Opérations d'ordre	20 453.78 €	22 683.57
23				- 12			
23	Total	161 833 €	100 448.61 €		Total	327 207.40 €	164 494.87

Soit un résultat global de 447 176.42 €

2.2 Centre de Loisirs

A - L'accueil de Loisirs

L'année 2022 est l'année du renouveau, après avoir passée deux ans sous l'influence de l'épidémie du COVID, la fréquentation du Centre de Loisirs a repris à la hausse, sans pour autant retrouver une fréquentation d'avant COVID.

Le responsable de la restauration et de l'entretien a été en arrêt de travail tout au long du premier trimestre. Il est à noter que deux agents ont quitté le Syndicat en cours d'année. Le responsable de la restauration et de l'entretien en août et une animatrice nature en novembre. Le poste de responsable de la restauration et de l'entretien a été remplacé à partir de novembre.

Lors de cette année 2022, le fonctionnement du Centre de Loisirs, ainsi que le projet porté sont restés les mêmes. Nous avons pu constater qu'ils ont été plus compris et mieux portés par les équipes. Ce qui a permis de mieux les expliquer aux familles.

· Les projets :

- Le projet éducatif est resté inchangé. Pour rappel, la notion de citoyenneté est un point important de l'action éducative. Défendre la citoyenneté, c'est défendre un idéal : celui de bien vivre ensemble. Pour cela, l'équipe d'animation doit mettre en place une vie de groupe démocratique, solidaire et conviviale, dans le souci d'une relation enfant/adulte de qualité. Être citoyen, c'est aussi s'interroger et permettre la remise en question, comprendre le fonctionnement d'une institution. Être citoyen, c'est faire attention à soi, aux autres et à son environnement.
- Le projet pédagogique est toujours en cours. Pour rappel, il met en avant la question du vivre ensemble, où une vision particulière de la place de l'enfant sur notre lieu d'accueil est abordée. L'enfant est mis au centre du projet avec toujours une approche issue de la pédagogie de la liberté. Nous avons donné une tendance forte à cette pédagogie car elle correspond mieux à l'idée des vacances et du loisir contrairement à la pédagogie de la décision ou celle plus traditionnelle.

Cette pédagogie met en avant le développement de l'autonomie chez l'enfant. Le principe est que l'enfant lui-même est le mieux placé pour connaître ses propres besoins.

L'adulte doit recueillir ce besoin et accompagner l'enfant pour réaliser son projet. Ce recueil de besoins passe par une posture différente par rapport à d'autres pédagogies. L'adulte doit ouvrir ses yeux et ses oreilles, développer son lien avec les enfants afin de mieux les connaître et répondre aux besoins de façon individuelle ou collective.

Elle permet à l'enfant d'apprendre à organiser son temps de loisirs comme il l'entend tout en bénéficiant d'une large proposition d'activités. Pour ce faire, l'enfant doit être stimulé, il faut attiser sa curiosité.

Par nos connaissances pédagogiques, nous avons décidé d'aménager des salles/espaces d'activités par thématique. Celles-ci correspondent à « tous » les besoins que peuvent avoir l'enfant (ex : motricité, manuel, bibliothèque, jeux extérieurs...). Nous ouvrons donc un panel d'activités très large et les enfants peuvent circuler librement entre tous ces espaces. Selon les tranches d'âge, Le projet est adapté aux besoins des 3/4 ans, 4/6 ans, 6/11 ans et les espaces sont donc pensés différemment.

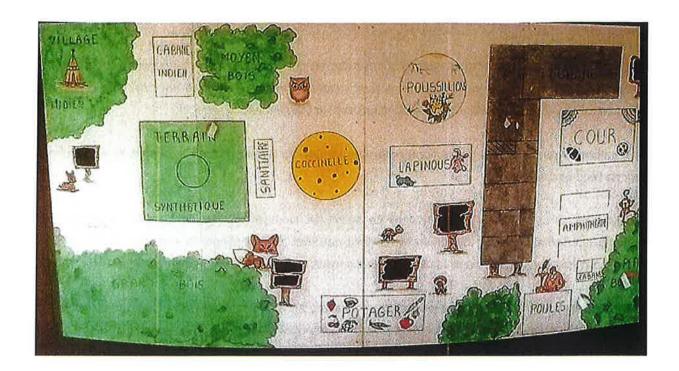
Toujours dans l'optique de développer l'autonomie, les enfants peuvent profiter d'un espace sans forcément suivre l'activité de l'animateur présent. En effet, il est possible pour eux de mener leurs propres activités et de, par exemple, se retrouver sur l'espace arts plastiques pour y faire leur propre peinture alors que l'animateur propose de fabriquer des moulins à vent, ou sur l'espace jeux extérieurs et y construire leur cabane alors que l'animateur propose un foot... et toujours avec la présence d'un animateur pour les accompagner.

Avec cette pédagogie, l'adulte n'est plus positionné comme prescripteur, « je sais ce dont l'enfant a besoin », mais comme facilitateur, « j'accompagne l'enfant dans ce dont il a besoin » tout en étant force de propositions.

Les enfants, les familles et les équipes commencent à comprendre les avantages d'une telle approche. Cependant, quelques interrogations subsistent.

Le réajustement du projet se fait en permanence. Pour faciliter le travail de « l'animateur volant » qui a pour mission de coordonner la répartition des équipes sur le Centre de Loisirs en fonction de la répartition des enfants sur les espaces et pour aider les enfants de 6 à 11 ans à se repérer sur le Centre de Loisirs, nous avons créé avec eux le plan du Centre.





Cet outil à donc un double usage : permettre aux enfants de savoir où se déroule certaines activités et améliorer la répartition des équipes pour assurer la sécurité des enfants (partout où il y a un groupe d'enfants un animateur doit être présent).

• L'équipe :

En 2022, l'équipe à l'année (contrat sur les mercredis hors vacances scolaires et réparti pendant les vacances scolaires) était composée d'un directeur, d'un directeur-adjoint en formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (BPJEPS) jusqu'en mars 2023 et de 15 Animateurs/Animatrices.

Une partie de cette équipe d'animation travaille sur les temps périscolaires des différentes communes adhérentes au Centre de Loisirs du Syndicat.

3 viennent de la commune de Daux, 3 viennent du SIVS, 1 vient de Brax, 1 vient de Pibrac, 2 sont agents titulaires au Syndicat et travaillent sur le Centre de Loisirs et la Base de Loisirs. Les autres viennent des communes environnantes.

Le Centre de Loisirs, peut compter aussi sur un large vivier pour venir compléter ses équipes pendant les vacances ainsi que pour des remplacements ponctuels.

C'est un total de 84 personnes différentes qui sont venues travailler sur le Centre de Loisirs lors de cette année.

· Les réunions de travail :

La pratique et la conscience professionnelle sont des choses qui doivent se travailler continuellement. Nous avons donc utilisé une partie de nos réunions pour accompagner et former les équipes. Le partage de compétences a été une des méthodes les plus utilisées pour faire évoluer le collectif.

Pour continuer à répondre aux orientations politiques du Comité Syndical, nous avons poursuivi le travail autour de l'éco-citoyenneté.

Le projet potager est toujours un des piliers de ce projet. Nous avons décidé de cultiver en quantité importante des tomates cerise, des framboises ainsi que des citrouilles pour le mois de novembre. Les plantation ont été mises en terre aux vacances d'avril sous la coordination de l'animatrice nature.

Le but étant de cueillir et manger, ce que nous avons produit et de montrer aux enfants le résultat des ateliers jardinage. Des ateliers cuisine de confection de sirop ou de confitures se sont tenus à l'été 2022, et les citrouilles ont servi de décors pour Halloween.

Nous avons décidé de poursuivre la fréquence des ateliers cuisine de confection des goûters pendant la période des vacances scolaire. Nous sommes passés à 2 gouters par semaine et par groupe, confectionnés par les enfants avec la tenue d'un cahier de recettes de cuisine. Les recettes étaient aussi distribuées aux enfants afin qu'ils puissent les reproduire chez eux.

Toujours dans cette logique, nous avons développé les activités « nature ». En effet, au vu de notre situation géographique et de notre environnement, il nous paraissait important de le remettre en avant. Cet axe nous permet aussi d'utiliser au mieux la compétence de nos deux animateurs spécialisés dans ce domaine.

Enfin, tout au long de l'année les enfants du Centre de Loisirs ont eu accès aux installations de la Base de Loisirs (mini-golf, tennis, plateau sportif). Il s'agit là de répondre à un axe fort que nous avons mis en place : la « découverte par le sport ». En effet, suite aux 2 années de COVID, la pratique du sport par les enfants a diminuée. Pour des raisons de santé publique, il est important de renouer avec les activités physiques. Nous avons donc mis en place différents projets comme la « découverte et la pratique de sport US » tel que le baseball, le football américain, le basket ... et en parallèle nous développons des jeux sportifs tel que la gamelle, le ballon prisonnier.

· La restauration :

En raison de l'arrêt de travail et du départ du responsable de la restauration et de l'entretien, le projet restauration a subi un coup d'arrêt sur l'année 2022. Ce dernier est réactivé avec l'arrivée du nouveau responsable.



- · Quelques chiffres
- la fréquentation du Centre :

1) à l'année

Fréquentation du Centre de loisirs à l'année

	2019	2020	2021	2022
Nombre de journée enfants	18 589	11 373	12 164	15 957
Nombre de jours de fonctionnement	105	98	109	108

2) le mercredi:

La fréquentation en 2022 a été en moyenne de 179 enfants par mercredi. Pour rappel en 202, la moyenne était de 155 enfants, soit une augmentation de 15%.

Voici un focus sur les moyennes de fréquentation par groupe :

- en moyenne 34 enfants de 3/4 ans, elle était de 23 enfants en 2021. Nous notons une forte augmentation depuis septembre 2022 avec des effectifs pouvant atteindre 41 enfants.
- pour le groupe des 4/6 ans, la moyenne est de 52 enfants par mercredi en 2022 alors qu'en 2021 elle était de 50 enfants.
- pour le groupe des 6/11 ans, la moyenne est de 97 enfants en 2022 alors qu'en 2021 elle était de 77 enfants.

L'effectif est en hausse depuis septembre 2022 pour ces deux dernières tranches d'âge, (de septembre à décembre 2022 nous arrivons à une moyenne de 62 enfants pour les 4-6 ans et 112 enfants pour les plus de 6 ans).

3) les petites vacances :

La fréquentation en 2022 a été en moyenne de 116 enfants par jour. Pour rappel en 2021, la moyenne était de 106 enfants.

4) l'été :

La fréquentation a été en moyenne de 136 enfants par jour en 2022 contre 118 en 2021,

5) répartition de la fréquentation des enfants par leur quotient familiale

	total	mercredi		vacances				
			février	avril	été	octobre	décembre	
0 <qf<500< td=""><td>823</td><td>381</td><td>30</td><td>80</td><td>234</td><td>72</td><td>26</td></qf<500<>	823	381	30	80	234	72	26	
500 <qf<1000< td=""><td>2055</td><td>677</td><td>176</td><td>93</td><td>819</td><td>192</td><td>98</td></qf<1000<>	2055	677	176	93	819	192	98	
1000 <qf<1500< td=""><td>4460</td><td>1673</td><td>380</td><td>410</td><td>1502</td><td>339</td><td>156</td></qf<1500<>	4460	1673	380	410	1502	339	156	
1500 <qf<2000< td=""><td>4117</td><td>1798</td><td>279</td><td>322</td><td>1295</td><td>283</td><td>140</td></qf<2000<>	4117	1798	279	322	1295	283	140	
2000 <qf<2500< td=""><td>1993</td><td>939</td><td>98</td><td>167</td><td>616</td><td>110</td><td>63</td></qf<2500<>	1993	939	98	167	616	110	63	
OF> 2500	2353	1037	155	176	742	162	81	

Ce tableau nous permet d'avoir une photographie sociologique de notre public. Il s'agit du nombre de journées enfants par période.

En fin d'année 2021, nous avons remarqué un changement d'utilisation de notre service par les usagés.

Nous pouvons confirmer cette tendance. En effet lors de semaines de vacances, très peu d'enfants fréquentent le Centre de Loisirs la semaine complète, ils sont absents 1 à 2 jours minimum.

Nous expliquons ces faits aux habitudes de travail lors de l'épidémie COVID et à la pratique du télétravail.

Le contexte économique peut aussi entrer en ligne de compte, et les familles cherchent d'autres moyens de garde pour leurs enfants.



- · Les taux d'encadrement :
- le mercredi :

Les taux d'encadrement applicables sont :

- enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants maximum
- enfants de plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants maximum

Ci-dessous le taux d'encadrement moyen sur l'année

Total 3-6 ans	89	8	10,68
Total 6-15 ans	113	8	14,13
Total	202	16	12,37

- les vacances scolaires

Les taux d'encadrements applicables sont :

- enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants maximum
- enfants de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants maximum

Ci-dessous le taux moyen pendant les vacances (petite vacances et été) :

Total 3-6 ans	44	8	7.33
Total 6-15 ans	82	8	11.71
Total	126	16	9.69

Les Séjours :

Les mini-camps sont une activité accessoire de l'accueil de loisirs qui permettent de proposer des moments différents et attractifs avec des nuitées sur place. Un travail pédagogique sur le développement de l'autonomie est mis en place.

Pendant l'été 2022, nous avons organisé 3 mini camps à Beaumont-de-Lomagne du 19/07 au 05/08, ce qui représente 181 journées enfants.

Parallèlement, nous avons proposé 2 séjours. Un premier dans les Landes "soleil et Océan", pour un public d'adolescents, du 22 au 26 août, que nous avons dû annuler car seulement 2 inscrits.

Un second, en Ariège, "nature et découverte", aux mêmes dates, mais pour un public plus jeune. 21 enfants sont partis cette semaine-là.

Les animations familles :

Depuis 2021 nous proposons un nouveau type de prestation à destination des familles, cette année nous avons reconduit l'évènement « trouille dans les bois » que nous avons élargi aux espaces de la Base de Loisirs, afin d'augmenter la capacité d'accueil et de valoriser l'ensemble du site.

Près de 300 personnes ont été présentes, le lundi 31 octobre. Encore une fois cette soirée a été un véritable succès.

· Les rencontres élus/techniciens :

En Novembre 2022, nous avons organisé une rencontre avec les élus et les techniciens enfance/jeunesse du Syndicat.

Le but de ce moment était de présenter la structure, son fonctionnement et de recueillir les retours de chacun, dans le but d'améliorer le service.

A cet effet, suivant les retours que nous avons pu avoir, un plan d'action a été mis en place et sera suivi tout au long de l'année 2023. Il a pour but de répondre aux problématiques soulevées lors de cette réunion. Cette initiative sera reconduite en 2023.

B - Les accueils de groupes

Nous proposons aussi des prestations de locations de salles et des prestations restauration avec location de salle. Ces prestations ont lieu dans les salles à manger du Centre de Loisirs.

2022 a été l'année de la reprise complète suite à la pandémie. Nous pouvons constater que les recettes enregistrées correspondent à la période avant COVID.

Année	Locations	Ecoles/Repas/séminaires
2010	8 199 € de recettes	21 414 € de recettes
2011	16 153 € de recettes	17 299 € de recettes
2012	10 244 € de recettes	41 546 € de recettes
2013	10 389 € de recettes	25 185 € de recettes
2014	8 299 € de recettes	27 665 € de recettes
2015	8 227 € de recettes	41 501 € de recettes
2016	8 961.50 € de recettes	33 208.60 € de recettes
2017	12 475.49 € de recettes	42 676.50 € de recettes
2018	10 976.50 € de recettes	28 741.65 € de recettes
2019	8 082.30 € de recettes	17 451.70 € de recettes
2020	1 806 € de recettes	-
2021	6 363 € de recettes	1 642.40 € de recettes
2022	11 879 € de recettes	15 106.40 € de recettes

C - Les travaux importants réalisés durant cette année 2022

L'année 2022 a été marquée au niveau technique par de grands chantiers significatifs à savoir :

- la clôture de l'enceinte du Centre de Loisirs qui a nécessité une ouverture en forêt de 170 mètres pour la pose du grillage,
- la réfection des salles de réfectoires (peintures et éclairage LED).

D - Les données financières 2022

• Financement:

Le financement de la compétence est assuré à hauteur de 47 % par des contributions des collectivités membres réparties :

- 1. au prorata du nombre de journées-enfants de l'année N-1 pour les charges générales de la structure.
- 2. au prorata de la population pour la charge de la dette.
- 3. à hauteur de 11.50 € par jour et par enfant et de 1.63 € par trajet bus par enfant.

Pour 2022, le montant de la participation des communes pour les charges générales ainsi que pour la charge de la dette a été réparti comme suit :

Années		202	2		Evolution en	tre 2021 et 2022	2021
COLLECTIVITES	Répartition Dette au prorata de la population à la date de la contraction	Nbre Journées/ Enfants 2021	Frais de structure au prorata du nombre de journée enfant 2021	Total contribution commune 2022	Différence sur tótalité part.	Total	Répartition Dette
BRAX	644	1 048	19 949	20 593	-1 129	-5,20%	1 522
PIBRAC	1 991	2 479	47 189	49 180	433	0,89%	4 756
DAUX	525	1 729	32 913	33 438	5 871	21,30%	525
LEGUEVIN	2 068	237	4 511	6 579	-2 952	-30,97%	4 493
MONTAIGUT	378	1 507	28 687	29 065	-91	-0,31%	938
MERVILLE	1 171	1 134	21 586	22 757	2 640	13,12%	2 186
\$IVS	633	2 141	40 755	41 388	-400	-0,96%	1 145
Dont dette propre SIVS	633			633	0	0,00%	633
Dont ST PAUL	0	1 146	21 815	22 961	-890	-3,73%	241
Dont MENVILLE	0	758	14 429	15 187	1 210	8,66%	163
Dont BRETX	0	237	4 511	4 748	-1 105	-18,87%	109
TOTAL	7 409	10.275	195 591	203 000	1	0.00%	19 936

Pour les participations trimestrielles, le calcul est fonction du nombre de journées enfants par commune

• Réalisations budgétaires de l'année 2022

honct	ionnement			Sec. 20		The Care	
	DEPENSES				RECETTES		
Chap.		BP	Réalisé	Chap.	Libellé	BP	Réalisé
	Charges à						
	caractère				Excédent		
011	général	217 940 €	217 237.05 €	002	reporté	243 389.20 €	243 389.20 €
	Charges de				Produits des		
012	Personnel	500 450 €	465 361.98 €	70	services	302 000 €	302 364.66 €
					Dotations,		
	Opérations				Subv.,		
042	d'ordre	21 606.89 €	21 606.89 €	74	Participations	443 000 €	538 388.92 €
	Autres Charges						
	de gestion				Produits		
65	Courante	2 500 €	1 936.06 €	77	Exceptionnels		198.20 €
	Charges				Atténuations		
66	financières	1 309.04 €	1 110.02 €	013	de charges	-	4 033.94 €
	Charges				Administration		
67	exceptionnelles	2 000 €	6 542 €		Général	2 500 €	24 716.25 €
	Administration						
	Générale	100 017.03 €	98204.34 €				
	Total	845 822.96 €	811 998.34 €		Total	990 889.20 €	1 113 091.17
				Résult	at de clôture		301 092.81
Invest	issement.			Spirit Sa		Marie Walania	
	DEPENSES				RECETTES		
Chap.	Libelié	BP	Réalisé	Chap.	Libellé	BP	Réalisé
	Emprunts et						
	dettes				Excédent		
16	assimilées	7 409.18 €	6 563.39 €	001	reporté	334 256.83 €	334 256.83 €
	Immobilisations				Dotations,		
20	incorporelles	275 €	251.93 €	10	Fonds divers	4	1 631.69 €
	Immobilisations				Opérations		
21	corporelles	27 544.61 €	21 794.15€	40	d'ordre	26 173.92 €	23 943.70 €
	Immobilisations						
23	en cours	20 202.02 €	10 464.02 €				
						-	
	Total	55 430.81 €	39 073.49 €		Total	360 430.75 €	359 832.22 €

Soit un résultat global de 621 851.54 €



3 - RAPPORT FINANCIER

3.1 Résultats comptables

Les tableaux suivants permettent de retracer le montant des dépenses et des recettes réalisées en 2022 et de déterminer le résultat comptable à la fin de l'exercice après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser.

Il convient de préciser qu'au résultat de l'année N, est intégrée une dotation exceptionnelle de l'État, pour pallier aux pertes de recettes subites sur l'année 2021 en raison de la crise sanitaire. Le montant de cette dotation est de 32 K€, il faut donc nuancer le résultat.

A - Les résultats de la Base

Carlo Salar Salar Salar Salar	Fonctionnement	Investissement	
Résultats antérieurs	324 269.32 €	140 179.61 €	
Recettes hors affectation	460 677.07 €	18 116.75 €	
Affectation n-1			
Dépenses	328 328.14 €	94 941.31 €	
Résultat Année n	132 348.93 €	-76 824.56 €	
Résultat Administration	-73 488.09 €	691.21 €	
Résultats Cumulés	383 130.16 €	64 046.26 €	
Restes à réaliser Dépenses		4 822.67 €	
Restes à réaliser recettes	0.000.00.0	16 639.74 €	
Restes à réaliser Administration	3 838.20 €		
Besoin de financement			
Affectation des résultats			
Résultats Nets	386 968.36 €	75 863.33 €	

3 - RAPPORT FINANCIER

B - Les résultats du Centre

The state of the s	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	243 389.20 €	334 256.83 €
Recettes hors affectation	844 985.72 €	19 376.89 €
Affectation n-1		
Dépenses	713 794.02 €	33 566.20 €
Résultat Année n	131 191.70 €	-14 189.31 €
Résultat Administration générale	-73 488.09 €	691.20 €
Résultats Cumulés	301 092.81 €	320 758.73 €
Restes à réaliser Dépenses		489 €
Restes à réaliser recettes		7 381.89 €
Restes à réaliser Administration		
Besoin de financement		
Affectation des résultats		
Résultats Nets	301 092.81 €	327 651.62 €

C - Les résultats du Syndicat

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	567 658.62 €	474 436.44 €
Recettes hors affectation	1 355 095.27 €	49 890.64 €
Affectation n-1		
Dépenses	1 238 530.82 €	139 522.1 €
Résultat Année n	116 564.45 €	- 89 631.46 €
Résultats Cumulés	684 222.97 €	384 804.98 €
Restes à réaliser Dépenses		5 311.67 €
Restes à réaliser recettes	3 838.20 €	24 021.63 €
Besoin de financement		
Affectation des résultats		
Résultats Nets	688 061.17 €	403 514.94 €

Soit un résultat global de 1 069 027.95 €



3 - RAPPORT FINANCIER

3.2 Structure budgétaire

Les tableaux suivants permettent de retracer les principales réalisations de l'année 2022 pour chaque chapitre budgétaire avec une comparaison par rapport aux années précédentes.

A - Fonctionnement

	2019	2020	2021	2022
Dépenses				
Chapitre 011	367 976,35 €	212 549,39 €	265 811,09 €	365 424.04 €
Chapitre 012	762 100,99 €	670 793,78 €	781 355,87 €	816 046.59 €
Chapitre 042	48 217,61 €	42 703,22 €	38 823,57 €	46 627.27 €
Chapitre 65	315,4 €	315,68 €	315,27 €	2 252.01 €
Chapitre 66	3 134,29 €	2 512,11 €	834,53 €	1 638.91 €
Chapitre 67	459 €		1 133 €	6 542 €
TOTAL	1 182 203,64 €	928 874,18 €	1 088 273,33 €	1 238 530.82 €
Recettes				
Chapitre 013	6 004,96 €	7 296 €	56 390,58 €	20 112.87 €
Chapitre 70	584 781,05 €	244 318,28 €	306 836,29 €	438 894.35 €
Chapitre 74	846 322,95 €	677 634,61 €	919 417,33 €	888 813.50 €
Chapitre 75	1,37 €	1,62 €	3 616,42 €	1.98 €
Chapitre 77	1 696,09 €	1 171,25 €	15 473,89 €	7 272.57 €
TOTAL	1 438 806,42 €	1 283 048,02 €	1 301 734,51 €	1 355 095.27 €
Résultat N	256 602,78 €	1 571,07 €	213 461,18 €	116 564.45 €
Excédent N-1 reporté	356 023,49 €	352 626,27 €	354 197,34 €	567 658;52 €
Résultat cumulé	612 626,27 €	354 197,34 €	567 658,52 €	684 222.97 €



3 - RAPPORT FINANCIER

B - Investissement

	2019	2020	2021	2022
Dépenses				
Chapitre 16	56 557,64 €	37 351,83 €	32 667,04 €	9 777.54 €
Chapitre 20	11 603,86 €	503,86 €	12 289,16 €	23 183.86 €
Chapitre 21	25 913,98 €	19 389,9 €	100 846,53 €	60 059.40 €
Chapitre 23	22 233,51 €	0€	9 877,09 €	46 501.30 €
TOTAL	116 308.99 €	57 245,59 €	155 679.82 €	139 522.10 €
Recettes				
Chapitre 040	48 217,61 €	42 703,22 €	38 823,57 €	46 627.27 €
Chapitre 10	228 772,15 €	260 000 €		3 263.37 €
Chapitre 13			32 230 €	
TOTAL	276 989,76 €	302 703,22 €	71 053,57 €	49 890.64 €
Résultat N	160 680,77 €	245 457,63 €	-84 626,25 €	-89 631.46 €
Excédent N-1 reporté	152 924,29 €	313 605,06 €	559 062,69 €	474 436.44 €
Résultat cumulé	313 605,06 €	559 062,69 €	474 436.44 €	384 804.98 €



3 - RAPPORT FINANCIER

3.3 - Investissement

Les investissements de 2022 ont permis l'amélioration de l'accueil du public, l'entretien des installations et l'amélioration des outils de travail. Voici la liste des investissements effectués en 2022 :

LIBELLE	Montant	DESCRIPTION				
BASE						
Remboursement emprunt	3 214.15 €					
Frais d'études	22 680 €					
Machine à café	3 967.80 €					
Terrain de tennis	28 232.40 €					
Aménagement sentier	22 147.98 €					
Réparation station d'épuration	12 209.30 €					
Mise aux normes électricité	2 489.68 €					
SOUS-TOTAL	94 941.31 €					
RAR		Remplacement chauffe-eau et achat de pagode				
TOTAL BASE	99 763.95 €					
	CE	NTRE				
Remboursement emprunt	6 563.39 €					
Vidéoprojecteur	369 €					
Sèche-linge	349.99 €					
Clôture Centre	14 346 €					
Banque d'accueil Centre	1 456.82 €					
Menuiserie secrétariat Centre	9 007.20 €					
Onduleur	769.20 €					
Mise en conformité électrique	704.60 €					
SOUS-TOTAL	33 566.20 €					
RAR		Tables salle à manger				
TOTAL CENTRE	34 055.20 €					
		TION GENERALE				
Logiciels métiers	503.86 €	Licence Adobe				
Serveur informatique	10 510.73 €					
TOTAL ADMINISTRATION	11 014.59 €					
SOUS-TOTAL SANS RAR	139 522.10 €					
TOTAL RAR	144 833.77 €					

3 - RAPPORT FINANCIER

3.4 Gestion de la dette

A - Encours de la dette

Les tableaux suivants font ressortir l'encours de la dette au 1er janvier 2022, compétence par compétence.

• Pour la Base de Loisirs :

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	3 148.03	380.31	3 528.34	16 669.87
2023	3 208.45	319.89	3 528.34	13 461.42
2024	3 270.02	258.32	3 528.34	10 191.40
2025	3 332.77	195.57	3 528.34	6 858.63
2026	3 396.72	131.62	3 528.34	3 461.91
2027	3 461.91	66.43	3 528.34	0.00
TOTAL GENERAL	. 81 798.32	4 938.82	86 737.14	156 975.04

• Pour le Centre de Loisirs :

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	6 479.37	929.81	7 409.18	62 395.63
2023	6 566.84	842.34	7 409.18	55 828.79
2024	6 655.49	753.69	7 409.18	49 173.30
2025	6 745.34	663.84	7 409.18	42 427.96
2026	6 836.40	572.78	7 409.18	35 591.56
2027	6 928.69	480.49	7 409.18	28 662.87
2028	7 022.23	386.95	7 409.18	21 640.64
2029	7 117.03	292.15	7 409.18	14 523.61
2030	7 213.11	196.07	7 409.18	7 310.50
2031	7 310.50	98.68	7 409.18	0.00
TOTAL GENERA	AL 133 609.87	9 472.73	143 082.60	580 178.02

4.1 La répartition des agents par statut et catégorie hiérarchique

	Fonctionnaires	Contractuels emplois permanents	Contractuels emplois non permanents	Nombre total	Equivalent temps plein
Catégorie A	0	0	0	0	0
Catégorie B	3(1)	1	1	5	4.5
Catégorie C	11	1	102	114	72.97
TOTAL	14	2	103	119	77.47

(1) dont un agent en disponibilité pour suivre son conjoint, renouvelable de manière illimitée.

4 - PERSONNEL

4.2 La répartition des agents par filière et par statut

			TOTAL		
Filières	Fonctionnaires	Contractuels	Hommes	Femmes	%
Administrative	2	1	0	3	2.52
Technique	4	28	16	16	26.90
Animation	6	76	23	59	68.90
Sportive	2	0	1	1	1.68
TOTAL	14	105	38	56	100

4 - PERSONNEL

4.3 Les effectifs 2022

A - Agents permanents:

Administration Générale :

- 1 directeur général des services, fonctionnaire titulaire, à temps complet.
- 1 responsable aux affaires générales, assistante Ressources Humaines et chargée de communication, fonctionnaire titulaire, à temps complet.
- 1 secrétaire comptable à temps complet, en CDD jusqu'au 30 juin et fonctionnaire stagiaire au 1er juillet 2022.

Centre de Loisirs :

- 1 directeur, à temps complet en CDD.
- 1 animateur, fonctionnaire titulaire, à temps non complet (17.5h/sem), en congé parental jusqu'au 28 octobre 2022 et réintégration à partir du 29 octobre 2022.
- 1 animateur, fonctionnaire stagiaire, à temps non complet (16.5h/sem).
- 1 responsable de restauration, fonctionnaire titulaire à temps complet, parti en disponibilité pour convenance personnels au 16 août 2022. Ce dernier a été remplacé par un contractuel, à temps complet à partir du 14 novembre 2022.
- 1 agent de restauration, fonctionnaire titulaire, à temps complet.

Base de Loisirs:

- 1 responsable, fonctionnaire titulaire, à temps complet.
- 1 coordinateur des animations, fonctionnaire titulaire, à temps complet.

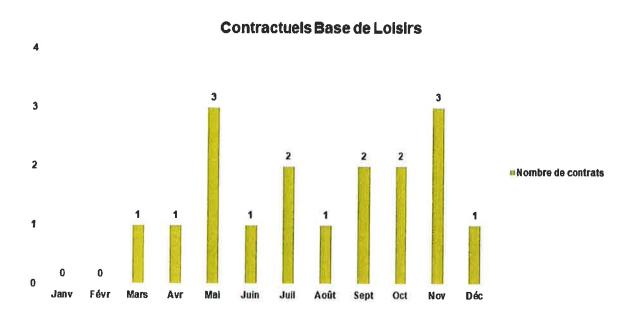
Base de Loisirs et au Centre de Loisirs :

- 1 animateur nature, fonctionnaire titulaire, à temps non-complet (28h/sem), parti en disponibilité pour convenance personnelle le 3 novembre 2022.
- 1 animateur sports et loisirs, fonctionnaire titulaire, à temps complet.
- 2 agents techniques, fonctionnaires titulaires, à temps complet.

4 - PERSONNEL

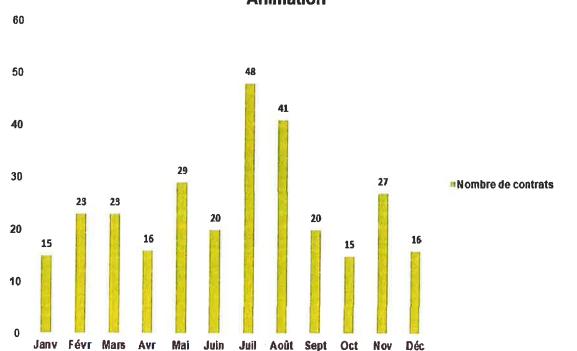
B - Agents non permanents

Base de Loisirs :



Centre de Loisirs :

Contractuels Centre de Loisirs Animation





4 - PERSONNEL

